



BUREAU DU REPRESENTANT DE L'OMS POUR LE BURKINA FASO

158, Avenue de l'Indépendance

Tel : (226) 50-30-65-09 / 50-31-25-92 / 50 30 65 65 / 50-30-09-51 / 52 / 53 - Fax (226) 50-33-25-41 - e-mail : afwcobf@who.int
03 BP 7019 OUAGADOUGOU 03

Ouagadougou, le 13 DEC 2013

Monsieur le Ministre
de la SantéOuagadougouIn reply please refer to : BFA/12/2013/ 001326 /

Prière de rappeler la référence :

Objet : Avis des PTF/santé sur la stratégie d'exemption de paiement des soins curatifs pour les enfants de moins de cinq ans.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre N°2013/2422/MS/SG/DGS/DSF du 07 Octobre 2013 dont le but était de recueillir les avis des PTF/santé sur la stratégie d'exemption de paiement des soins curatifs pour les enfants de moins de cinq ans élaborée par votre département.

Les PTF se sont concertés sur le sujet, en associant à leurs échanges les ONG internationales impliquées dans les expériences pilotées au Burkina Faso à ce jour.

C'est donc au nom de tous ceux qui ont pris part à la concertation que je viens, par la présente, vous transmettre le document de synthèse des observations des PTF/Santé sur le sujet, document que vous trouverez en annexe à cette lettre. A travers ce document, vous constaterez les argumentaires que les PTF ont développés autour de certaines réflexions que nous résumons dans les paragraphes ci-après.

Les PTF ont compris qu'un plaidoyer a été rédigé au sein du Ministère de la Santé, pour un usage interne et/ou pour défendre une éventuelle position du Ministère de la Santé vis-à-vis du gouvernement et des PTF. Les PTF ont également compris que le document de stratégie n'était pas un document officiel du gouvernement, et qu'il n'était pas encore validé par le Ministère de la Santé. Selon leur entendement, ils sont donc sollicités pour un avis technique sur deux documents qui forment une proposition encore à l'état de réflexion au sein du Ministère de la Santé.

Ensemble ils ont produit la présente réponse au Ministère. Les éléments que les partenaires ont voulu apporter se veulent à la hauteur de leur intérêt pour la proposition et plus généralement pour les questions du financement de la santé pour la couverture universelle. Aussi la réponse est-elle organisée autour des aspects techniques de la stratégie et de considérations sur la mise en œuvre de l'exemption de paiement telle qu'elle pourrait être déployée sur le territoire burkinabé si cette orientation devait se traduire en un choix politique fait par le gouvernement.

13 DEC 2013

001326

Du point de vue des PTF, la levée de la barrière financière pour les enfants de moins de 5 ans est une orientation pertinente, qu'ils soutiendraient si elle devait être celle du gouvernement burkinabé.

Le paquet de soins, le coût de l'exemption et le dispositif de prise en charge devraient prendre place dans une stratégie nationale de financement de la santé pour la couverture universelle.

Selon l'analyse des PTF et des ONG investies dans le sujet, l'opérationnalisation qui devrait être envisagée serait en effet une montée à l'échelle, où l'on partirait de l'expérience existante et réussie pour atteindre l'ancrage au système de couverture maladie universelle. Il s'agirait d'étendre en passant à l'échelle régionale, en transférant les fonctions de la prise en charge, et en harmonisant les procédures.

La montée à l'échelle devrait se faire en tenant compte de l'expérience acquise quant aux conditions de réussite, à la fois de la prise en charge et des mesures d'accompagnement nécessaires.

Une condition importante de réussite relèverait d'un bon partenariat entre le gouvernement (Ministères et collectivités territoriales – communes et régions), les PTF, les organisations de la société civile et les acteurs privés. Cette collaboration nécessiterait encore une étroite coordination entre le Ministère de la Santé, le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS) et le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).

Les PTF sont disponibles pour une séance de travail avec votre département pour échanger d'avantage et clarifier au besoin le contenu du document ci-joint.

Nous vous saurions par ailleurs gré, à votre convenance, de bien vouloir partager avec nous le calendrier pour les prochaines actions que vous envisagez concernant ce dossier.

Tout en vous remerciant pour votre constante sollicitude, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Dr Djamila K. CABRAL
Représentant de l'OMS
au Burkina Faso

P.J. : Synthèse des observations des PTF/santé in extenso.